



Mitoyenneté pour travaux entre voisins et obligations

Par **LOURO**, le **13/10/2008** à **00:57**

Bonjour,
La demande de renseignements n'est pas pour moi, mais pour mon père.
La question est la suivante:
Mon père est absent en ce moment, il est à l'étranger (au Portugal), il va rentrer courant du mois de novembre 2008.
Son voisin avec lequel il est en mitoyenneté dans son pavillon, décide dans l'espace d'un mois de refaire sa toiture et a besoin d'accéder chez mon père pour installer un échafaudage et cesser à partir du 23 octobre 2008, date à laquelle son charpentier désire commencer.
Mon père que j'ai eu en ligne n'est pas contre cette demande, mais il veut être présent pendant ces travaux.
Dans quelle mesure a-t-il le droit de refuser ces travaux tant qu'il n'est pas présent.
Et si le cas échéant il le peut, quelle est la procédure à faire pour prévenir son voisin que ces travaux ne pourront débuter que à partir du moment où il sera là.
Le voisin, doit-il prévenir combien de temps à l'avance.
Merci par avance de ces renseignements.
Salutations distinguées